

ARRETE DU MAIRE

AM/042/2025

**ARRÊTÉ DU MAIRE TEMPORAIRE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA ROUTE DE
BOISSY, LA ROUTE DES PRAIRIES ET LA RUE DE LA GARE POUR LA BROCANTE**

Le Maire de la Commune de BREUILLET (Essonne),

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droites et aux libertés des collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5,

Vu le Code pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le code de la route et notamment son article R411-18,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la brocante du dimanche 25 mai 2025 de 05h00 à 19h00 dans le parc Moessner sur la commune de Breuillet.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement et l'arrêt de tous véhicules seront interdits et considérés comme dangereux le dimanche 25 mai 2025 de 05h00 à 19h00 sur la chaussée des voies suivantes :

- Route de Boissy R.D. 19 angle Rue des Prairies en Direction de Breux-Jouy dans les deux sens.
- Rue de la gare dans les deux sens de circulation.
- Rue des prairies

Article 2 : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le dimanche 25 mai 2025 de 05h00 jusqu'à 19h00.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et sur les barrières de protection de la brocante.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BREUILLET,
- Madame la Responsable de la Police Municipale de BREUILLET,
- Monsieur le Chef des Pompiers de BREUILLET.

FAIT A BREUILLET, LE SEIZE MAI DEUX MILLE VINGT CINQ.

Madame le Maire,


Véronique MAYEUR

